

**COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**  
**29 avenue de Verdun**  
**63190 LEZOUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE**

**RÉUNION DU 27 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 27 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 21 septembre 2022, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Gilles MARQUET
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Eliane GRANET
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Thierry TISSERAND
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Sylvie EXBRAYAT	M. Cédric DAUDUIT
M. Patrick GIRAUD	Mme Patricia LACHAMP
Mme Julie MONTBRIZON	M. Florent MONEYRON
M. Daniel PEYNON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Annick FORESTIER	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Déolinda DE FREITAS	Mme Michelle CIERGE
M. Alain COSSON	M. Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Lucas ANTOINE
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
M. Romain FERRIER	

*Suppléant présent : M. Patrice BLANC*

Etaient représentés (procuration) :

Mme Catherine MORAND (à Mme Sylvie ROCHE)  
M. Guillaume FRICKER (à Mm Marie-France MARMY)  
Mme Anne-Marie OLIVON (à M. Romain FERRIER)  
Mme Severine VIAL (à M. Bernard FRASIAK)  
M. Isabelle GROUIEC (à M. Thierry TISSERAND)  
M. René BROUSSE (à Mme Michelle CIERGE)

**VOTE :    En exercice : 35       Présents : 29 / Représentés : 6    Votants : 35**

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. M. Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : SPANC – Demande de subvention au CD63 pour 2023**

**SPANC – DEMANDE DE SUBVENTION AU CD63 POUR 2023**

\*\*\*\*\*

- VU les statuts de la CCEDA
- VU L'exploitation du service SPANC en régie directe depuis le 1er juillet 2015
- VU le règlement du service SPANC ;

Madame la Présidente explique qu'afin d'abonder au financement du service du SPANC pour l'année 2023 des subventions peuvent être sollicitées auprès du Conseil Départemental 63 (CD 63).

Ainsi concernant la réalisation des contrôles de diagnostic et l'actualisation des diagnostics, le CD63 peut attribuer des subventions aux collectivités au titre de la ligne « Assainissement non collectif ».

La campagne de diagnostics se déroule actuellement sur la commune d'Orléat. Les missions du SPANC comprennent également la réalisation de contrôles des logements existants, à l'occasion des ventes et le contrôle d'installations neuves, à l'occasion des projets de constructions neuves ou de réhabilitation.

Une partie de ces missions peuvent être subventionnées par le conseil départemental.

Pour l'année 2023, la demande de subvention porte sur le nombre de contrôles et le plan de financements figurant dans le tableau ci-dessous.

Fonctionnement			redevances		subvention CD			
Charges de personnel		Contrôles	Nb de contrôles	prix unitaire	sous-total	%sub	subv unitaire	sous-total
Salaire	62 300 €	Diagnosics	450	100 €	45 000 €	20%	20 €	9 000 €
		Contrôle de bon fonctionnement	0	100 €	0 €	20%	20 €	- €
<b>Charge à caractère général</b>		Contrôle pour vente	50	130 €	6 500 €			- €
Charges diverses	11 000 €	Contrôle de conception	60	100 €	6 000 €	0%	- €	- €
		Bonne exécution	50	100 €	5 000 €	0%	- €	- €
		Refus de contrôle*	9	200 €	1 800 €	0%	- €	- €
		<b>Total</b>	<b>619</b>		<b>64 300 €</b>			<b>9 000 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>73 300 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>73 300 €</b>					

**AR Prefecture**

063-246301097-20220927-20220927\_29-DE  
Reçu le 30/09/2022  
Publié le 30/09/2022

CCEDA  
CC 27/09/2022  
(29)

Par conséquent, Madame la Présidente propose aux délégués communautaires :

- D'approuver le plan de financement du service prévisionnel pour 2023
- D'autoriser la présidente à solliciter une subvention auprès du CD63 la plus élevée possible pour le financement des contrôles diagnostics et leur actualisation pour l'année 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes approuve la demande de subvention au Conseil départemental pour 2023 **à l'unanimité**.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 30 septembre 2022

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente